à l'*Egalité* et dont laquelle, pour sauver la situation, on demande un général à poigne-cinq-sous, il faut-il-nommer-Jaurès.

Il est peu probable que l'*Egalité* insère ce dithyrambe, actuellement mortifié du reste, attendu qu'il ne contient pas le nom du M. Quivron lui-même. Hopkins seul-il-se pavanant le nouveau rôle à-se charge, c'est-que perspection qui manque d'ailleurs. Quant à nous, nous n'avons pas à insérer cette lettre, écrite toute entière de la main de citoyen Delmotte et portant en guise de signature la mention : le comité de la grève.

Nous avons également reçu une lettre du « Jaurès », M. Duquesne.

Nous citerons bientôt de la publier collaborer, sur cette dernière. Il y a ne croient que l'on ne saurait trouver sans mettre les pièces sous les yeux. Or, à cet égard, la lettre de M. Duquesne a son importance, puisqu'elle prouve dont la charmante correspondance échangée entre Voll Catteau et lui, la voici :

Tourcoing, le 27 février 1902.

Monsieur le Rédacteur de l'*Avenir*,

Dans le numéro paraissant la date du 27 février, l'*Egalité* et vous, publiez une note au sujet de la grève de la maison Vandenburghe-Dutrumont et annonce que des pouvoirs vous ont été donnés en vue de traiter pour les ouvriers près des patrons dans le but de faire terminer la grève; l'*Egalité* et vous insinuez que j'aurais déclaré que j'avais chance de faire aboutir les réclamations. (Nous avons déclaré ne pas nous porter garant de cette affirmation, c'est loin d'insinuer cela. M. Duquesne).

A ce sujet, je tiens à mettre les choses bien au point. Le 19 février, deux ouvriers sont venus me demander d'intervenir, je leur ai répondu, demeurant des pouvoirs signés et alors je leur ai tout ce qui dénoncé du mal pour vous rendre service.

Le 22 février, je reçoivent de M. Voll-Catteau la lettre dont vous copie :

Monsieur Henri Duquesne,

Les ouvriers grévistes réunis en assemblée générale ont décidé d'accepter le nommé Henri Duquesne de faire les démarches et les pourparlers nécessaires pour faire cesser le conflit existant entre les ouvriers et patrons de chez Vandan Berghe Dorzrmont.

Pour les ouvriers en grève de chez Vanden Berghe Dorzrmont.

Pour le président de la grève et par ordre des ouvriers,

Signé : Voll Catteau.

Nota. — Réponse au local, rue de la Maisonce, 120, par lettre cachetée. Réunion le 24 février 1902, à 9 heures matin.

A cette lettre j'ai répondu :

Monsieur Voll-Catteau,

Je suis en possession de votre honorée de ce jour, comme, en principe, nous ne voulons nous occuper que de choses qui nous regardent, et pour lesquelles nous avons mandat officiel, j'ai l'honneur de vous prier que bien volontiers je ne prendrais en main la cause des ouvriers en grève de la maison Vandenberghe-Dutrumont, mais à la condition d'avoir en même un pouvoir en règle signé d'un certain nombre d'ouvriers ; muni de ce pouvoir, je ferai tout ce qui dépend de moi pour mener cette affaire à bonne fin.

Agréez, Monsieur, mes bien sincères salutations.

Signé : Henri DUQUESNE.

Le 25 février, je reçoivent la lettre suivante de M. Voll Catteau.

Monsieur Henri Duquesne.

Votre honorée de 26 courant, a été lue en assemblée générale des grévistes, et il a été décidé que les ouvriers de la filature de Mme veuve Van Berghe-Dutrumont, sont décidés à l'unanimité de maintenir leurs dernières réclamations sans coupe :

Pour les rattachours, 25 fr. garantis, plus le cassage 3 francs.

Cassage une demi 1 fr. 50.

Défi age 4 fr. 50.

Plus 2 heures de nettoyages : filage de cotinnes, rattachour 40 c., tacheur 17 c.

Au nom de tous les ouvriers grévistes.

En attendant une bonne solution.

Agréez, Monsieur.

Nos sincères salutations,

Pour le Président,

Signé : Voll CATTEAU.

A ces lettres j'ai répondu le même jour :

Monsieur Voll Catteau,

Je suis en possession de votre honorée de ce jour et ne puis que vous confirmer ma lettre du 22 courant.

Pour m'occuper du conflit en question il est nécessaire que je sois en possession d'un pouvoir en règle, assez que je pouvoir en cas contraire, faire minimal les revendications avec une délégation composée exclusivement d'ouvriers de l'établissement, et après entente définitive, je tenterai quelques démarches.

Quand à présent je ne puis même pas étudier la liste des revendications que vous m'adressez, attendu qu'elle n'est accompagnée d'aucune demande ni de signature des ouvriers en grève.

Agréez Monsieur, mes sincères salutations.

Signé : Henri Duquesne.

J'espère Monsieur, que vous voudrez bien insérer cette communication qui met les choses bien en point en attendant que je reçoive les pouvoirs que j'attends.

Agréez Monsieur, mes sincères salutations

Henri Duquesne.

Il nous semble après tout ceux qu'il n'y a plus qu'en mot à écrire et c'est le même qui sert de titre à cet article : Triste ! et l'on pourrait ajouter ; pauvres ouvriers !

Un Tourcoingeois mort au service — Nous avons annoncé hier la mort au service de notre jeune concitoyen M. Henri Marcy, soldat au 156e de ligne, à Commercy.

Hier matin, une lettre du colonel du 156e, adressée à M. le Maire de Tourcoing, le prie de vouloir bien transmettre au malheureux père du jeune homme ses regrets personnels et ceux de tous les camarades de regiment du défunt. d'autant est-il dit, qu'il sait qu'un frère de Henri Marcy est lui-même décédé au corps.

Le colonel donne également quelques détails sur la mort presque fortuite de notre jeune compatriote.

Samedi dans la matinée régnaient une opposition, il fut envoyé « sur l'ordre de son capitaine » à la visite, et le malheureux tombe le jeune militaire à l'infirmerie où il ne s'attendait pas.

Le soir, il sortit pour aller manger la soupe à la caserne puis de retour à l'infirmerie, son état s'aggrave subitement et il expirait vers 10 heures 1/2.

Nous rappelons que les funérailles du jeune homme auront lieu aujourd'hui à 3 heures au Sacré-Cœur. Les sociétés d'anciens militaires et les soldats en congé sont priés d'y assister.

Un charretier blessé par une ruade de son cheval. — M. Louis Bogaert, 42 ans, charretier au service de Mme veuve Baudin, entrepreneur de pavage, rue Winoc-Chouqueel, était occupé à dérhider son cheval lorsque l'animal envoya une ruade qui atteignit le domestique au bras droit.

M. le docteur Catteau qui a soigné le blessé a constaté une violente contusion du bras avec épanchement sanguin considérable dans les muscles du bras. Le blessé est soigné à son domicile, rue du Tourcoing. Douze à quatorze jours de repos suffiront croit-on à son rétablissement.

Syndicats jaunes. — Il a été effectué à la mairie le dépôt des statuts du nouveau syndicat jaune syndicat : *Les fleurs de la Croix-Rouge*, siège chez Trentesseux-Lamien, rue de la Croix-Rouge, 261.

Les jeux de hasard. — La police a dressé des contraventions, à charge des nommés Edouard F..., 68 ans, rue du Hêtre ; Adolphe B..., 21 ans, demeurant à Roubaix ; Désiré B..., 34 ans, demeurant à la Blanche-Porte, cour Dewitte et Joseph D..., 28 ans, demeurant à Mont-à-Leux, pour jeux de hasard sur la voie publique.

Les entrées gratuites au théâtre. — Il est rappelé aux familles assistées du Bureau de bienfaisance que 50 cartes d'entrée gratuite sont à leur disposition pour la représentation du dimanche 2 mars (théâtre M. Alexandre fils, rue de Tournai).

Tout amateur peut s'adresser à la Mairie, bureau de la population, mais de sa carte d'assisté, de 10 heures à midi, et de 2 à 5 heures du soir.

Œuvre complète de Victor Hugo, comprenant tout ce que le maître a produit : Romans, Théâtre, Poésie, etc., à 25 centimes le volume, est en vente au Bureau du Journal, rue Verte, 53, à Tourcoing.

Il paraît deux volumes par semaine.

RONCQ

Rectification. — L'enquête poursuivie par M. le commissaire de police, au sujet des procès-verbaux dressés samedi dernier, à quatre voyageurs du tram ouvrier, a démontré que l'un d'eux, le sieur Gernat Henri, que nous avions désigné, devait être mis hors de cause. Dont acte.

Procès-verbal. — Le sieur Charles Poisson, entrepreneur de ramonages, a été mordu, dans l'après-midi de mercredi, par le chien du sieur Denève Alphonse, maçon, demeurant rue de la Lotte. Ce dernier se retirait, malgré l'avis qu'il en avait reçu, à recevoir les ramoneurs.

Procès-verbal lui a été dressé pour n'avoir pas tenu son chien.

BONDUES

Exploits de cambrioleurs. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Bonte, cabaretier, au hameau de la « Quenouille », près du fort de Bondues.

Après avoir forcé un volet et brisé un carreau d'une fenêtre, ils ont pénétré dans un petit salon et ont fouillé de fond en comble un secrétaire.

Monsieur Bonte ayant la bonne habitude de ne laisser dans ce meuble aucune valeur la nuit, les malfaiteurs n'y ont trouvé que 2 francs de timbres-poste. Passant ensuite dans la salle d'estaminet, ils ont visité le tiroir du comptoir, et enlevé la menue monnaie qui s'y trouvait, environ 2 francs.

Ils ont également emporté un litre de cognac, un paquet de cigares et un panier contenant 24 œufs.

Le panier a été retrouvé vide à environ 200 mètres de là et les coquilles éparpillées tout le long de la route.

Le vol a du avoir lieu vers 4 h. du matin, car à ce moment un des domestiques a cru entendre quelque bruit, mais croyant que c'était un membre de la famille qui descendait, il ne s'en est pas préoccupé davantage.

La gendarmerie a été prévenue aussitôt. On n'a jusqu'ici aucun indice.

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS 1900
ALCOOL DE MENTHE RICQLÈS
(Le Seul Alcool de Menthe véritable)
NOUVELLES MÉDAILLES : Bordeaux, Marseille, Dijon, Le Havre, d'Alexandrie, Grippes et Rhinoïdes, Maux de Gorge, Bronchites, Toux, Rhumes, Maux de Tête, d'Estomac, Grippes et Refroidissements.
EXCELLENT POUR LA BOUCHE et LA TOILETTE.
Exiger le nom : RICQLÈS

LILLE

LE POSTE D'OCTROI EN FEU

Un poste vaut brûle — 2000 francs dans le coffre-fort — Les économies du vieux — Le feu qui démantèle

Le petit poste d'octroi de la porte de Tourcoing a été la proie des flammes. Il ne restait plus, à minuit 1/2, que les quatre murs.

Voici comment cet incendie s'est produit

Le poste d'octroi

Ce poste d'octroi qui est bien connu de nos concitoyens est un petit bâtiment sans étage avec une voûte extérieure supportée par des poteaux précédant les fenêtres.

Ce bâtiment appartient au génie. Un vieil huissier de la Mairie, M. Meurillon, y habite et a la chambre à côté des bureaux de l'octroi. Une femme vient faire son service chaque jour.

Le feu

Vers onze heures du soir, M. Meurillon rentrait chez lui lorsqu'en approchant de sa chambre, il constata que de la fumée s'échappait par la fenêtre dont les vitres étaient cassées.

Il eut encore se précipiter dans le local malgré la fumée et sauver un portefeuille contenant quelques papiers. Mais il fut impossible de retirer d'une commode une petite bourse contenant quelques pièces d'or provenant de ses économies.

Les secours

A ses appels, les agents d'octroi Wiequart et Dugardin, qui déjà avaient organisé les premiers secours accoururent. De son côté, l'agent de police Hodon prévint les pompiers. Déjà le feu avait envahi tous le poste et les flammes s'échappaient avec des crépitements par la toiture assez basse.

Quelques minutes plus tard les pompes de la rue Malus, les dévidoirs de la Housse et de la mairie étaient sur les lieux et cinq lances étaient braquées sur le foyer.

Les dégâts

Un coffre-fort de l'octroi contenant 2.000 fr. est resté au milieu des flammes. On espère retrouver la somme intacte.

Le bâtiment, appartenant au genie et n'étaient les regrets et les portes que cause toujours un incendie, on pourrait dire que c'est le démantèlement qui commence. La cause du sinistre est inconnue.

Le service

MM. les capitaines Boivin, lieutenants Aerts et Armand étaient sur les lieux et dirigeaient le service de secours. MM. Goehlinger, commissaire de permanence et Planque, inspecteur assurairent le service d'ordre.

Commencement d'incendie. — Hier, vers 8 h., un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Syrvain Chateignier, plâtrier, 8, rue des Douze-Apôtres. Le feu a pris naissance dans une garde-robe placée dans une chambre du deuxième étage. Les dégâts sont évalués à 2.000 fr.

Le crime de la rue Léon-Gambetta

M. Jérôme, chef de la sûreté, étant aux assises de Douai, et M. Davaine, juge d'instruction, s'étant occupé de l'affaire Gossens, l'instruction a chômé hier. Les commissaires rogatoires d'Hirson et d'Aire-sur-la-Lys concernant Clairette V..., ne sont pas encore revenues.

LE CRIME DE MARQUETTE

M. Davaine, juge d'instruction, s'est occupé hier de l'affaire de Marquette. Il a entendu trois dépositions qui ne lui ont pas beaucoup éclairé : celle de la Blonde qui a vu Gossens être rentré à 6 heures 1/2 dans le sentier où il devait être assassiné, celle du garde Bomiez et de l'ingénieur de l'usine Dubmanq qui ont remarqué le trouble de Cyrille Taffin à l'annonce du crime.

LE NORD

SUICIDE PAR LA CRÉOSOTE à Croix

Le nommé Emile Bernard, âgé de 52 ans, tisserand, s'était suicidé mardi. Il se présenta à la pharmacie Delerey et demanda de la créosote sous prétexte qu'il souffrait des dents. Rentré chez lui il eut l'inconcevable idée d'absorber le liquide. Le malheureux a succombé mercredi après d'horribles souffrances.

L'affaire mystérieuse de Waziers

Le parquet de Douai a été saisi, hier jeudi, *d'un événement mystérieux qui a jeté l'émoi* dans la commune de Waziers.

Dans la nuit de dimanche à lundi, les habitants d'une rue du village furent réveillés en sursaut par des cris déchirants venant de la voie publique. Au jaloni un coup d'œil par leur fenêtre, plusieurs virent passer une femme n'ayant pour tout vêtement qu'une paire de bas et qui poussait des cris, en proie à une vive surexcitation.

Le lendemain, on apprit qu'une scène odieuse s'était déroulée, la même nuit, à l'endroit dit Corons des Sœurs.

Vers une heure du matin, une dizaine de jeunes gens qui, dans la journée, avaient enlevé de cabaret en cabaret, une femme d'une trentaine d'années, rentraient à la commune la poursuivant dans les jardinets des Corons, la maltraitant et la rudoyant. La malheureuse s'abattit bientôt sur le sol et le bande se rua sur elle, lui lignite les pieds à l'aide de fils de fer, lui arracha tous ses vêtements et se livra sur elle aux pires violences.

Plusieurs habitants des corons, témoins de la scène, indignés, intervinrent alors. (Craignant d'être reconnus, les chemsons prirent la fuite dans toutes les directions, laissant leur victime sur le sol. Les survivants s'empressèrent de la délivrer et de lui délier les jambes, mais l'inconnue, au comble de la terreur, s'échappa de leurs mains, s'enfuit toute nue en poussant des cris terribles, et alla jeter l'émoi dans d'autres quartiers de Waziers.

A cinq heures du matin elle errait dans les environs de la Scarpe, complètement toute nue dans un estaminet où on lui faisait prendre un cordial et où on lui donnait, pour se couvrir, un vieux jupon et de la toile d'emballage. Puis la femme disparut et, depuis ce moment, il a été impossible de retrouver ses traces.

La malheureuse s'est elle noyée dans la Scarpe, toute nouvelle qui circulait ce matin ou bien s'est-elle réfugiée dans un abri inconnu jusqu'ici, c'est ce que l'enquête, ouverte par la gendarmerie de Sin-le-Noble, ne tardera pas à nous apprendre.

Toujours est-il que l'émoi est grand à Waziers et que quelque individus signalés comme étant les principaux auteurs des scènes de violences, vont sans doute être mis à la disposition de la justice.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des suites de ce mystérieux événement.

Explosion d'une locomobile

A PÉCQUIGNY

Mercredi 26 février, vers de 11 heures du soir, une terrible explosion se produisit, réveillant en sursaut tous les habitants de la commune, qui ne tardèrent pas que ce pouvait être, n'osaient certir de leurs habitations. Le lendemain vers cinq heures du matin, M. Hériant François, menuisier, qui se rendait à la Hotte, constata que la locomobile de son beau-père, M. Chautreau, était complètement détruite.

Un peu plus tard, des voisins trouvèrent à proximité de ces lieux, une mèche à moitié consumée.

Tout fait donc croire qu'on se trouve en présence d'une vengeance. Perte pour MM. Chautreau père et fils 3.500 fr. environ.

Un mécanicien écrasé

à Blanc-Misseron

Jeudi matin M. Limoisie, mécanicien aux mines de Crespin, conduisait une rame de wagons entre la fosse de Quiévrechain et la gare de Blanc-Misseron. A hauteur de l'usine Trolin il descendit pour décrocher un wagon, mais il fit un faux pas et tomba sous les roues de la voiture.

Etourdi par un choc, il n'est pas là possibilité de se relever assez promptement, et le wagon lui passa sur la tête. Le mort fut instantané.

Le malheureux était marié et père de six enfants dont l'aîné a quinze ans.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Mardi, vers 4 h. 1/2, de l'après-midi, deux *meules*, l'une de 800 *boites* de blé, l'autre de 600 boites de paille, établies près de la rue du *Blanc-Mesnil*, dans la cour de la ferme Dupuis, appartenant à M. Adolphe Coquelle, cultivateur, ont été la proie des flammes. On n'a pas sonné le tocsin. Néanmoins, une pompe à incendie a été amenée sur les lieux du sinistre par le sergent Monceliet et quelques pompiers. On ne sait si l'incendie doit être attribué à la malveillance.

— Mardi, vers 5 h. du soir, un commencement d'incendie s'est produit dans la chambre à coucher de M. Blondeau, gérant de la succursale de la maison de confections pour hommes Thiéry et Sagnard, sur 30 de la Grand' Place. M. et Mme Blondeau étaient sortis depuis quelques instants quand M. Paul Thellier, qui tient le Café du Globe, aperçut de la fumée qui s'échappait des deux fenêtres du premier étage. Il donna aussitôt l'alerte et on pénétra dans la chambre où le lit commençait à brûler. Des allumettes bougies étaient déposées sur l'édredon ; les meubles étaient déjà brûlés, les vitres étaient encore intactes. Une enquête a été ouverte aussitôt, *mais jusqu'ici elle n'a pas donné de résultat.* Les dégâts sont peu importants.

LENS. — Pour abus de confiance commis au préjudice de M. Alexandre Lenien, marchand de cafe, le sieur Alberti Albert, 29 ans, courtier en cafe, s'est vu dresser procès-verbal.

Incendie d'une brasserie à Bruay

Dans la nuit de mardi à mercredi, le feu a consumé presque totalement la brasserie la Bruxgeoise, appartenant à MM. Hodges et Choquenoy. On a pu préserver les magasins d'alcool, qui font partie du même établissement.

FINANCES

Paris, le 27 février 1902.

Le marché est indécis et les affaires en général ; toutefois, les différences sont peu importantes.

Nos Rentes sont stationnaires.

Les Banques de crédit sont actives : Crédit Lyonnais 1.461, Comptoir National d'Escompte 589, Société Générale 607, Crédit Foncier 720, Comptoir Français des Mines d'Or et de l'Afrique du Sud 115.

Les valeurs industrielles, les Wagons-Lits restent à 310 ; le Gaz est en nouveau progrès à 639 ; le Dynamite Centrum finit à 787.

On a introduit mardi, sur le marché en Banque, en comptant et à terme, au cours de 99.25, les actions de la Johannesburg Consolidated Investment Company Limited, dont le capital social est de 2.750.000 *livres, divisé en 2.750.000 actions de une livre chacune*, sur lesquelles 25 *pour cent* seulement sont demandés libérés à Londres à qu'marché très important.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure recule à 77.75 ; la Serbe 4 0/0 est ferme à 68.40. A Bruxelles le 3 0/0 monte à 99.65. Capital et Démémbrements de l'Autriche-Hongrie en nouvelle hausse à 77.50 et 113.75. Ordinaire Chemin du Congo 1.339. Obligations Ottoman Debs monte à 25, suite à la Part Banque Ottomane à Bruxelles à 69.50. Nouvel emprunt sur les valeurs Congolaises.

Chemins français calmes.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 25 février 1902

Présidence de M. Sée, vice-président. — Assesseurs MM. Ville et Allard, juges. — Ministère public : M. Hirsch, substitut.

L'affaire Hennion de Linselles

L'affaire d'opposition aux fonctions des inspecteurs du travail et de contraventions aux lois sur le travail du dimanche, MM. Hennion et Cie, industriels à Linselles, est venue à cette audience après plusieurs remises.

Voici en quoi consiste cette affaire, telle qu'elle est apparue des dépositions de M. Bouliset, inspecteur divisionnaire, de M. Gillet, inspecteur départemental à Tourcoing, et de ses collègues Bellon, de Tourcoing, et Hembert, de Lille.

L'heure légale

A la suite de contraventions constatées par M. Gillet, le 30 mars 1901, le tribunal correctionnel de Lille rendit le 6 juin un jugement déclarant que la durée du travail devait être mesurée au moyen de l'heure légale. MM. Hennion avaient en effet tenté d'échapper à l'application de la loi en prétendant que l'heure de leur usine retardait sur l'heure légale.

Le 13 juillet, M. Bouliset, inspecteur divisionnaire, se rendit en compagnie de M. Gillet à l'usine Hennion, à Linselles, pour établir un modus vivendi et s'assurer à l'amiable que MM. Hennion, bien qu'ils se fussent pourvus en cassation, se conformeraient à la loi à l'avenir. MM. Hennion expliquèrent *que l'heure légale les gênait beaucoup, qu'ils étaient obligés de faire grève le matin de quelques minutes aux retardataires, et n'étaient pas lâchés de les rattraper le soir.* M. Bouliset se déclara prêt à montrer quelque tolérance et il fut convenu que MM. Hennion observeraient l'heure légale.

M. Bouliset explique qu'en raison de la crise que subit l'industrie du lin, les filateurs, loin de chercher de la tolérance aux heures de travail, se sont syndiqués pour la plupart, pour limiter eux-mêmes cette cause, afin d'obvier à la surproduction. Il en résulte que les filateurs ont mêmes diminué leurs heures de travail. Le centre MM. Hennion, dont les ateliers de poulie et fonte travaillent jour et nuit.

Une alerte

Le 28 novembre 1901, MM. Bouliset, Gillet, Bellon, Hembert, accompagnés de M. de Tourcoing, furent pris à terre pour ne pas éveiller l'attention avant d'arriver à Linselles, et se dirigèrent rapidement vers l'usine dite l'ordre suivant : MM. Herbaux, Gillet, Bouliset, Bellon. Il était alors 6 heures 55, heure légale, alors que d'après l'horaire communiqué par MM. Hennion, le travail de jour devait cesser à 6 heures 30 minutes. L'équipe de nuit composée d'une quarantaine d'ouvriers seulement, ne devait occuper qu'une salle du rez-de-chaussée.

Or, voici ce qui se passe :

Quand les inspecteurs, se glissant le long du mur, arrivèrent près de la porte, ils constatèrent un homme *assis posté*, vêtu d'un bourgeron bleu, faisant le guet. Il ne reconnut pas M. Herbaux, mais dès qu'il eut aperçu derrière lui la grande barbe de M. Gillet, il ferma brusquement la porte. M. Gillet s'élance pour empêcher la porte de se fermer, mais son effort fut inutile. Les inspecteurs entendirent pour distinguer le pas de l'homme du guet qui courait vers les ateliers. Ils frappèrent à tour de bras à la porte, sonnèrent violemment Bon, après l'amen, frapperent à la fenêtre des ouvrages et l'on reçut de la lumière. Personne ne bouge.

Pendant ce temps, M. Herbaux se dirigeait vers la ruelle qui longe l'usine de bout en tout, et constatait que tous les métiers étaient encore en mouvement, que mêmes les ombres des ouvriers et ouvrières pointaient et repointaient pour les besoins du travail.

Constatations définitives

Subitement un tumulte se fit, et au bout d'environ cinq minutes d'attente, les inspecteurs virent subitement la grand'porte s'ouvrir et la foule des ouvriers de l'usine se ruer, à demi-vêtues, se précipitant pour sortir sans même dans leur hâte, avoir eu le temps de quitter entièrement la tenue du travail.

Les inspecteurs se hâtèrent de leur côté d'entrer. M. Bouliset se rendit directement à la salle des machines où le moteur tournait. Il se heurta chemin faisant à un groupe de femmes, qui s'arrêtèrent tourneyes comme si n'était trompe de route. Au mois de mars, fait à noter, on les avait fait disparaître par une porte latérale.

Le chauffeur, interpellé, déclara qu'il n'était pas en M. Hennion. *L'horloge de la salle des machines marquait alors 6 heures 32 minutes ; il était 6 heures moins 25 de 7 heures.*

Et était catégoriquement en dehors de l'heure légale de plus de 7 heures que MM. Hennion ne pouvaient se prouver pour leur salle des machines. Le chauffeur ne fut pas interrogé sur le bureau. *Les horloges du bureau et du vestibule marquaient l'heure légale.*

Je n'y suis pas

Revenu au bureau, M. Bouliset rencontra au pied de l'escalier M. Hennion Lucien, à qui il fit présenté par M. Gillet.

M. Hennion Lucien répondit : « Mon frère et mon neveu sont au bureau ; veuillez vous y adresser ». Et il tourna les talons.

Or, au bureau se trouvait un seul employé, qui déclara ne pas savoir où étaient MM. Hennion frère et neveu.

A ce moment, le neveu arriva. On lui demanda où étaient son père et son frère. Il sortit, rentra presque aussitôt et déclara que son père et son oncle étaient absents de l'usine.

Or, d'autre à son oncle que les inspecteurs venaient de parler...

L'horloge mécanique était donc voulue et calculée ; et l'effet était parfaitement réussi.

Poursuivant cette narration, M. Bouliset en arrive à l'interrogatoire qu'il fit alors subir au jeune Eis Hennion. Mais le jeunet, l'interrogé, et secondant par questions, lui demande de quoi il fait exercer l'opposition à l'exercice des fonctions.

Contravention

M. Bouliset relève la fermeture de la porte de l'escache de l'ingénieur par un homme qui obéit évidemment à une consigne, le fait qu'un a vainement sonné et frappé, alors que dans la loge du concierge, il y avait de la lumière, le fait que la pendule avait été intentionnellement retardée, cet autre que l'homme qui avait nécessairement fermé la porte, reparut peu après dans la bonne, ayant changé de costume, vêtu comme un garçon-chasse, et déchargeant n'être pas le concierge, mais le mari de la concierge, inspecteur dans son fief, etc...

La contravention qui consiste en ce fait que fête femmes, filles et enfants ont travaillé au-delà de l'heure légale, résulte de ce qu'à l'arrivée des inspecteurs, les ouvriers, malades, prétdaient qu'on travaillait encore dans toutes les salles de l'usine et que tout le personnel de jour et de nuit était immédiatement sur pied.

Enfin, troisième série de contraventions, 78 règles travaillant contrairement à la loi dans les salles où les femmes et des enfants.

Autour des faits

Pour s'assurer mieux encore que c'était intentionnellement que la pendule était retardée le soir, M. Bouliset se rendit le 14 décembre à Linselles en partant de Lille à 3 h. 20 du matin.

Il arrivèrent à 5 h. 35. A 6 h. précises, heure légale, tout le personnel de l'usine était à pied dans ouvrières qui étaient vraisemblement tenues pour être arrivées une minute en retard. La pendule de la salle des machines marquait l'heure légale.

M. Herbaux *entendit le 28 novembre*, tandis que les ouvriers sortaient tumultueusement certains propos qui viennent corroborer les constatations faites. Les ouvriers disaient : « Le Maîtres seraient un quart d'heure aujourd'hui. » Les autres : « Les voilà enfin pris ; il n'est que temps ».

MM. Hennion Lucien et Jean Baptiste sont entendus comme témoins à décharge : Remi Devos le mari de la concierge, qui affirme, n'être pas propriétaire et non concierge, n'avoir pas été au moment à la porte, et n'avoir pas changé de vêtements ; les femmes qui déchargé qu'elle avait laissé la porte ouverte et avait guidé sa loge pour aller chercher du charbon. — Enfin Dessouny, directeur, qui affirme sans sourcilles que personne n'a travaillé après l'heure ; « *François Dessouny, chef paqueteur, qui corroborera les dires de Devos.*

RÉQUISITOIRE

M. Hirsch, substitut, prononce un réquisitoire sévère. Il fit une entre-crête par M. Hennion au lendemain des faits et pour les expliquer. Elle débute par des mensonges, prétendant qu'il était absent de l'usine. Il démontre

---

FEUILLETON 81

DÉTRESSE MATERNELLE

Par Henri GERMAIN

DEUXIÈME PARTIE

— Ma sœur cadette, Mme Dolmaire, née Diane de Changis, dont je puis vous parler à présent, puisque elle a malheureusement quitté la terre dans la mort depuis dix ans déjà, ma sœur, dis-je, avait entretenu longtemps une passion coupable.

De sa liaison adultère un enfant était né quelques jours avant le mien ; mais nous le tenions pour mort. Le docteur de M. Dolmaire, grâce à un concours de circonstances providentielles pour l'épouse coupable.

Les preuves évidentes de sa faute constatées en un paquet de lettres passionnées qu'elle dut me confier un jour.

Craignant d'être surprise, dissait-elle, par son mari, elle remettait sans la sauvegarde de ma loyauté et de mon affection le preuve de son crime, et me faisait jurer de ne la trahir jamais.

J'adorais ma sœur, j'accepta ce dépôt, inconscient instrument de mon malheur.

— Je comprends, dit M. Lombard, ces lettres, M. de Presles crut qu'elle vous avait confié ses secrets et il vous a demandé que vous tous les lui remettiez.

— Oui, monsieur, c'est cela même.

— Cependant, si votre mari avait lu ces lettres, il se serait vite aperçu sans doute de son erreur.

— Il ne le pouvait pas, monsieur, car, écrites par un amant prudent, ces missives ne contenaient aucun nom propre capable de trahir le destinataire ou leur auteur.

— Mais comment se trouvaient-elles entre les mains de M. le comte de Presles?

— Il me les avait volées, monsieur.

Elles étaient enfermées dans un meuble particulier de ma chambre à coucher, sous l'enveloppe protectrice d'un coffret à secrets...

— Il fut donc prévenu de leur existence?

— Oui, j'ai su, depuis peu que mon mari avait été informé de ces méfaits par une lettre anonyme, m'attribuant le crime de ma sœur.

— Une vengeance, murmura M. Lombard songeur.

— Peut-être; bien que je n'aie jamais fait de mal à personne.

— Vous avez pu être vengée, qui sait ?.

— Bref, comme je refusais d'avouer à mon mari ce crime qui n'était pas le mien, il dédaigna d'écouter mes prières, de croire à mon innocence, et il partit, m'abandonnant pour toujours.

Ecrasée sous le poids de mes malheur, je m'évanouis.

Lorsque je revins à moi, ma première pensée fut naturellement pour mon fils, seule consolation qui me restait dans ma affliction.

Hélas! mon enfant n'était plus là, je le cherchai, je l'appelai affolée, en proie à une terreur indicible.

C'est alors que je remarquai sur un meuble placé dans laquelle M. de Presles m'indiquait que Jean, notre fils, n'était pas du lui, il n'en était détaché avec le ne quitter.

— Défait, comment cela ? demanda vivement M. Lombard, en redressant la tête et avec un éclair dans le regard.

L'idée d'un crime venait de naître subitement en son esprit.

— En le confiant à des misérables dont l'infâme mission était de l'élever à la campagne et de ne jamais lui révéler le nom de son père ou de sa mère:

En un mot, mon fils devint, dès ce jour, un enfant abandonné, perdu, sans famille et sans nom ; un malheureux qui devait expier durant toute sa vie, sans doute, l'erreur monstrueuse et la colère d'un père.

Si bien perdu qu'aujourd'hui, après vingtans écoulés, je le cherchera encore, sans, d'ailleurs, avoir jamais revu son père, et des événements inmoyitiles à prévoir, lors de ma lettre à M. le procureur de la République, n'étaient survenus brusquement.

— Quelle cruauté! ne put s'empêcher de dire M. Lombard, péniblement impressionné.

— Après cette constatation douloureuse, reprit Mme de Presles, que des sanglots contenus étouffaient au souvenir de tous ses douleurs révélées, je devins folle.

Je restai deux ans en cet état ; cependant, admirablement soignée, je recouvrai plus tard la raison et j'allai m'ensevelir en mon château du Roc, avec mon ingénissable chagrin.

J'avais perdu toute trace de l'enfant et du père que j'avais pourtant fait rechercher, mais inutilement.

— Voilà pour le passé, dit M. Lombard, voyons maintenant le présent ; puisque comme vous le disiez tout à l'heure, il n'est pas-tout depuis peu des événements qui vous ont ramené sur la trace de ceux que vous avez perdus?

Il est à un point sans doute, que vous venez, madame, solliciter de nous une aide qui, soyez-en persuadée, ne vous fera pas défaut.

— Grand merci, monsieur, vous avez deviné juste.

Mais, reprit la comtesse plus précise, à mesure qu'elle recouvrait son sang-froid, de tels événements ne sont produits que, si je dois y croire, ce ne serait plus une aide effective que je vous demanderais, mais simplement des conseils.

— Ah! des conseils, seulement? ariétiens lentement M. Lombard, en étudiant attentivement la physionomie de Mme de Presles pour essayer de deviner le fond de sa pensée, et en présumant que, *même à cette heure décisive*, elle craignait de provoquer par une action judiciaire un scandale qui rejaillirait sur elle.

— Oui, monsieur, du moins pour le moment...

Et croyez bien que ce n'est pas parce que je redoute, le moins du monde, l'indépendance de la justice dans cette grave affaire, puisque, tout au contraire, je viens à vous et je vais tout vous dire.

— Merci de cette confiance, madame, répliqua M. Lombard dont les traits, un instant contractés sous l'effort de la recherche, se détendirent, je n'en affoudais pas moins.

Mais au-rien-vous, par hasard, retrouvé votre fils ?

— Oui, monsieur.

— Tiens, tiens... vous en êtes sûre ?

— Pas absolument.

— Le contraire m'eût étonné.

— C'est pour cela justement que je viens solliciter vos lumières, c'est pour vous prier de m'aider à établir, d'irréfutable façon, la légitimité d'une revendication que me fut adressée il y a trois jours.

— Vous avez donc quelques raisons d'en douter, de cette légitimité ?

— Mon Dieu, oui et non.

— Cependant, si votre mari avait lu ces lettres, il se serait vite aperçu sans doute de son erreur.

— Il ne le pouvait pas, monsieur, car, écrites par un amant prudent, ces missives ne contenaient aucun nom propre capable de trahir le destinataire ou leur auteur.

— Mais comment se trouvaient-elles entre les mains de M. le comte de Presles?

— Il me les avait volées, monsieur.

Elles étaient enfermées dans un meuble particulier de ma chambre à coucher, sous l'enveloppe protectrice d'un coffret à secrets...

— Il fut donc prévenu de leur existence?

— Oui, j'ai su, depuis peu que mon mari avait été informé de ces méfaits par une lettre anonyme, m'attribuant le crime de ma sœur.

— Une vengeance, murmura M. Lombard songeur.

— Peut-être; bien que je n'aie jamais fait de mal à personne.

— Vous avez pu être vengée, qui sait ?.

— Bref, comme je refusais d'avouer à mon mari ce crime qui n'était pas le mien, il dédaigna d'écouter mes prières, de croire à mon innocence, et il partit, m'abandonnant pour toujours.

Ecrasée sous le poids de mes malheur, je m'évanouis.

Lorsque je revins à moi, ma première pensée fut naturellement pour mon fils, seule consolation qui me restait dans ma affliction.

Hélas! mon enfant n'était plus là, je le cherchai, je l'appelai affolée, en proie à une terreur indicible.

C'est alors que je remarquai sur un meuble placé dans laquelle M. de Presles m'indiquait que Jean, notre fils, n'était pas du lui, il n'en était détaché avec le ne quitter.

Je reconnus, n'en pas doute, l'écriture de M. de Presles, et de plus, le vis, sur cet engagement un sceau tout particulier, spécial à notre famille pour les actes intimes, et seulement connu de nous.

— Ah ! ceci serait une preuve... peut-être, St M. Lombard d'un accent indéfinissable, car les faussaires ne sont pas rares, et l'habileté n'est pas le moindre de leurs défauts.

— Comment, monsieur, vous supposerez ?...

— Tout est possible, madame, et notre devoir, à nous magistrats, est d'admettre toutes les hypothèses, même les plus invraisemblables.

Le moindre secret de famille surpris peut être fructueusement exploité par des gens malhonnêtes qui apprennent hardiment sur la peur du scandale.

— Qu'importe ! St Mme de Presles.

Je crus cet homme et je le priai de me mettre en relations avec celui qu'il disait être mon fils.

Encore prudente, cependant, je lui conseillai de me désigner au jeune homme comme une tante seulement, me réservant d'étudier